

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **30 juin 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 17

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelynne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Louis ESTEVES (représenté par Philippe FABRE), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Philippe MAURS (représenté par Jean-François BARRIER), Maxime MURATET (représenté par Véronique VISY), Christophe PESTRINAUX (représenté par Philippe COUDERC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_096 : TRAVAUX ET RESEAUX / TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF DE LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES - RUES DE LA CÈRE ET DE LA SANTOIRE, COMMUNE D'AURILLAC - DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

Considérant qu'Aurillac Agglomération est en cours de mise aux normes ERU du système d'assainissement d'Aurillac Souleyrie et que, dans ce cadre, un arrêté préfectoral d'autorisation a été délivré en mars 2021 ;

Considérant les conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement de Souleyrie indiquant la nécessité de réduire l'intrusion d'eaux claires parasites dans les collecteurs d'eaux usées, en particulier sur le secteur de Marmiesse à Aurillac ;

Considérant que, par voie de marché public, les prestations de travaux pour la mise en séparatif de la collecte des eaux pluviales et des eaux usées sur la rue de la Cère (hors réseau d'eau potable) à Aurillac ont été attribuées à l'entreprise STAP 15 ;

Considérant que, dans le cadre de son programme d'action, l'Agence de l'Eau Adour Garonne peut attribuer une aide financière à hauteur de 54 % du programme de travaux ;

Considérant le montant de l'opération de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées estimé à 350 000 euros HT comprenant les frais de maîtrise d'œuvre interne, les travaux, les frais de réception et les imprévus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, pour l'opération de mise en séparatif de la collecte des eaux pluviales et des eaux usées sur la rue de la Cère à Aurillac ;

- d'autoriser Monsieur le Vice-Président en charge du Grand Cycle de l'Eau à signer tout acte se rapportant à cette demande.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Sébastien PRAT.